

Ministère de l'Économie  
et des Finances

République de Côte d'Ivoire

-----  
Union - Discipline - Travail



**DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE**



# LE PEFA

**Présenté par :**

**GBANE Abou**

Conseiller Technique du Directeur Général du Trésor et de la  
Comptabilité Publique

## **PLAN DE LA PRESENTATION**

INTRODUCTION

I- LE PEFA : DEFINITION ET ENJEUX

II- ENCRAGE INTERNATIONAL DU PEFA

III- LE CHAMP D'APPLICATION ET LA PORTEE DU PEFA

IV- LES PILIERS DU PEFA

V- LA METHODOLOGIE PEFA

VI- LES SCORES DE LA COTE D'IVOIRE EN 2016

CONCLUSION



# INTRODUCTION



La Côte d'Ivoire est évaluée au titre du PEFA **depuis 2008**.

2016 constitue ainsi, la troisième évaluation après 2008 et 2013.

La présente présentation met l'accent sur le concept du PEFA, ses enjeux, son champ et sa portée, son encrage, ses piliers, sa méthodologie.

Elle analyse également les résultats ou scores obtenus par la Côte d'Ivoire.



# I- LE PEFA : DEFINITION ET ENJEUX

# PEFA : Public Expenditures and Financial Accountability Dépenses Publiques et Responsabilité Financière

## **OBJET PRINCIPAL DU PEFA**

Cadre d'évaluation et de présentation des forces et faiblesses de la gestion des finances publiques au moyen d'indicateurs de performance.

## **PLUS PARTICULIÈREMENT LE PEFA VISE À :**

- Avoir une vue d'ensemble des finances publiques et fournir une base pour la planification des réformes;
- Aider les pouvoirs publics à améliorer les méthodes de gestion des finances publiques;
- Mesurer et suivre la performance des finances publiques en couvrant l'ensemble des administrations et des institutions;
- Mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales en matière de GFP.



## **II- ENCRAGE INTERNATIONAL DU PEFA**

PEFA est un programme de partenariat multilatéral parrainé par :

- La Commission européenne;
- Le Fonds monétaire international;
- La Banque mondiale;
- Le Ministère français des affaires étrangères;
- Le Ministère des affaires étrangères du Royaume de Norvège;
- Le Secrétariat d'État aux affaires économiques de la Suisse;
- Le Ministère du développement international du Royaume-Uni.

*Le Secrétariat du PEFA est établi à WASHINGTON*

*Adresse : Secrétariat PEFA 1818 H Street NW Washington DC 20433,*

*États-Unis Courriel : [services@pefa.org](mailto:services@pefa.org) Site web : [www.pefa.org](http://www.pefa.org)*



## **III- LE CHAMP D'APPLICATION ET LA PORTEE DU PEFA**

Selon le PEFA, un bon Système de Gestion des Finances Publiques doit obéir aux critères suivants :

- Garantir que les politiques publiques sont mises en œuvre comme prévu et qu'elles atteignent leurs objectifs;
- Etre cohérent et ouvert;
- Respecter une discipline budgétaire globale dont le contrôle effectif du budget et la gestion des risques budgétaires;
- Disposer d'une Allocation stratégique des ressources, ce qui implique une planification et une exécution du budget conformément aux priorités nationales;
- Mettre en œuvre des prestations de services efficaces et obtenir les meilleurs niveaux possibles de services publics dans les limites des ressources disponibles.

Dans ces conditions, le PEFA s'appuie sur **sept (7) piliers** qui constituent les éléments clés d'un système de gestion des finances publiques.



## **IV- LES PILIERS DU PEFA**



1-FIABILITE DU BUDGET

2-TRANSPARENCE DES FINANCES PUBLIQUES

3- GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

4- STRATEGIE BUDGETAIRE ET ETABLISSEMENT DU BUDGET

FONDES SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

5- PREVISIBILITE ET CONTROLE DE L'EXECUTION DU  
BUDGET

6- COMPTABILITE ET REPORTING

7- SUPERVISION ET AUDIT EXTERNES



## **V- LA METHODOLOGIE PEFA**



**Le manuel PEFA est décliné** en 4 volumes dont un **guide pratique d'évaluation des indicateurs de performance** et un **guide pratique de rédaction des rapports PEFA**.

**Le PEFA comprend 31 indicateurs et 94 composantes.**

Le guide d'évaluation donne des précisions pour affecter les notes de **A** , **B** , **C** , **D** à chaque composante. A étant la meilleure note et D la plus faible.

## LA METHODE DE NOTATION DES COMPOSANTES

Chaque composante est notée séparément sur une échelle à 4 niveaux (**A**, **B**, **C** et **D**), sur la base de critères précis établis pour chaque composante.

Pour justifier l'attribution d'une note à une composante, il faut que tous les critères retenus pour cette note soient satisfaits.

Si les critères ne sont que partiellement satisfaits, les conditions requises ne sont pas remplies et la note attribuée doit être celle qui correspond au niveau inférieur de performance pour lequel tous les critères sont satisfaits.

La note C correspond au niveau de performance de base pour chaque indicateur et chaque composante, conforme aux bonnes pratiques internationales.

La note D signifie:

- Soit que l'élément évalué est **inférieur au niveau de performance de base** ou fait entièrement défaut (**D ou D+**);
- Soit que **les informations disponibles ne permettent pas de noter la composante (D\*)**.

Lorsque l'indicateur n'est pas utilisé dans le pays, **la mention « NA » remplace la note.**

## La Méthode du maillon faible : M1 (MF)

Cette méthode est employée pour **les indicateurs à plusieurs composantes** lorsque les résultats médiocres affichés au titre d'une composante peuvent compromettre les bons résultats obtenus ailleurs. La note globale de l'indicateur sera la note la plus faible attribuée à l'une quelconque de ses composantes.

## La Méthode des moyennes : M2 (MO)

La note de l'indicateur par cette méthode est la moyenne des notes des composantes. Le PEFA met à disposition un tableau dit de conversion pour le calcul de la moyenne.



# **VI- LES SCORES DE LA COTE D'IVOIRE EN 2016**

**PI-9 ACCES DU PUBLIC AUX INFORMATIONS BUDGETAIRES**

<b>Indicateur PEFA</b>		<b>Score 2016</b>	<b>Justification</b>
<b>PI- 9</b>	Ets de rapports sur les risques budgétaires	<b>D</b>	
<b>9.1</b>	Accès du public aux informations budgétaires	<b>D</b>	<b>Un seul des 5 éléments d'information de base est publié dans les délais prescrits.</b>

PI- 10 ETABLISSEMENT DE RAPPORTS SUR LES RISQUES BUDGETAIRES

Indicateur PEFA		Score 2016	Justification
<b>PI- 10</b>	Etablissement de rapports sur les risques budgétaires	D+	Méthode d'agrégation M2
<b>10.1</b>	Suivi des entreprises publiques	C	l'administration centrale reçoit les états financiers de toutes les entreprises publiques dans les 9 mois de la fin de l'exercice.
<b>10.2</b>	Suivi des administrations infranationales	D	Les comptes de gestion des collectivités territoriales et les rapports de la DGTCP sur la situation financière des CT <b>ne sont pas rendus publics.</b>
<b>10.3</b>	Passifs éventuels et autres risques budgétaires	C	Les entités de l'administration centrale quantifient certains éléments de passif éventuel qu'elles incluent dans les rapports financiers soumis au parlement.

**PI- 20 COMPTABILISATION DES RECETTES**

<b>Indicateur PEFA</b>		<b>Score 2016</b>	<b>Justification</b>
<b>PI- 20</b>	COMPTABILISATION DES RECETTES	<b>D+</b>	Méthode M1
<b>20.1</b>	Informations sur le recouvrement des recettes	<b>A</b>	La DCSSPEF reçoit au moins à un rythme mensuel des informations sur les recettes collectées représentant au moins 90 % du total des recettes recouvrées. Elles sont ventilées par type de recette et sont consolidées dans le rapport sur la situation de trésorerie de l'Etat.
<b>20.2</b>	Transfert des recettes recouvrées	<b>A</b>	Les recettes collectées par la DGI et la DGD (hors recettes affectées) qui représentent plus de 75% des recettes collectées sont transférées à un rythme journalier dans le compte central du Trésor.
<b>20.3</b>	Rapprochement des comptes de recettes	<b>D*</b>	Les informations disponibles ne permettent pas de noter la composante.

**PI-22 ARRIERES DE DEPENSES**

Indicateur PEFA		Score 2016	Justification
<b>PI- 22</b>	Arrières de dépenses	<b>D</b>	Méthode M1
<b>22.1</b>	Stock d'arriérés de dépenses	<b>D*</b>	Les délais de règlement après prise en charge(PEC) ne dépassent pas 90 jours et respectent la norme fixée par les critères de convergence de l'UEMOA dans le cadre de la surveillance multilatérale. <b>Mais les arriérés de paiement (différents des RAP) ne sont pas mesurés.</b>
<b>22.2</b>	Suivi des arriérés de dépenses	<b>D</b>	Les délais de règlement après prise en charge PEC sont suivis à un rythme mensuel dans la semaine suivant la fin du mois selon le type et l'ancienneté des règlements. <b>Mais les arriérés ne sont pas suivis.</b>

**PI-22 ARRIERES DE DEPENSES****Composante 22.1. Stock d'arriérés de dépenses**

<b>Note</b>	<b>Critères minima</b>
<b>A</b>	Le stock d'arriérés n'a pas dépassé 2 % du total des dépenses pour au moins deux des trois derniers exercices clos.
<b>B</b>	Le stock d'arriérés n'a pas dépassé 6 % du total des dépenses pour au moins deux des trois derniers exercices clos.
<b>C</b>	Le stock d'arriérés n'a pas dépassé 10 % du total des dépenses pour au moins deux des trois derniers exercices clos.
<b>D</b>	La performance est inférieure à celle requise pour obtenir la note C.

**PI-26 AUDIT INTERNE**

<b>Indicateur PEFA</b>		<b>Score 2016</b>	<b>Justification</b>
<b>PI- 26</b>	Audit interne	<b>D</b>	Méthode M1
<b>26.1</b>	Portée de l'audit interne	<b>D*</b>	Information insuffisante pour permettre la notation de la composante.
<b>26.2</b>	Nature des audits et normes appliquées	<b>D*</b>	idem
<b>26.3</b>	Exécution d'audits internes et rapports d'audits	<b>D*</b>	Idem
<b>26.4</b>	Suite données aux audits internes	<b>D*</b>	Idem

**PI- 27 INTEGRITE DES DONNES FINANCIERES**

<b>Indicateur PEFA</b>		<b>Score 2016</b>	<b>Justification</b>
<b>PI- 27</b>	Intégrité des données financières	<b>B+</b>	Méthode M2
<b>27.1</b>	Rapprochement des comptes bancaires	<b>B</b>	Le rapprochement bancaire de tous les comptes de l'administration budgétaire centrale est effectué mensuellement, généralement dans la semaine qui suit la fin du mois.
<b>27.2</b>	Comptes d'attentes	<b>B</b>	Le rapprochement des comptes d'attentes a lieu une fois par an, dans les deux mois qui suivent la fin de l'année. les comptes d'attentes qui ne sont pas apurés dans les délais prévus sont justifiés.
<b>27.3</b>	Compte d'avance	<b>A</b>	Le rapprochement des comptes d'avance a lieu au moins une fois par mois, dans le mois qui suit la fin de chaque période. Tous les comptes d'avance de l'exercice 2016 ont été apurés à la fin de l'exercice.
<b>27.4</b>	Processus en place pour assurer l'intégrité des données financières	<b>B</b>	L'accès et les modifications des dossiers sont limités et enregistrés dans les systèmes d'information et se traduisent par une piste d'audit. Cependant, aucune équipe opérationnelle n'est encore chargée de vérifier l'intégrité des données.

**PI- 27 INTEGRITE DES DONNES FINANCIERES****Composante 27.2. Comptes d'attente**

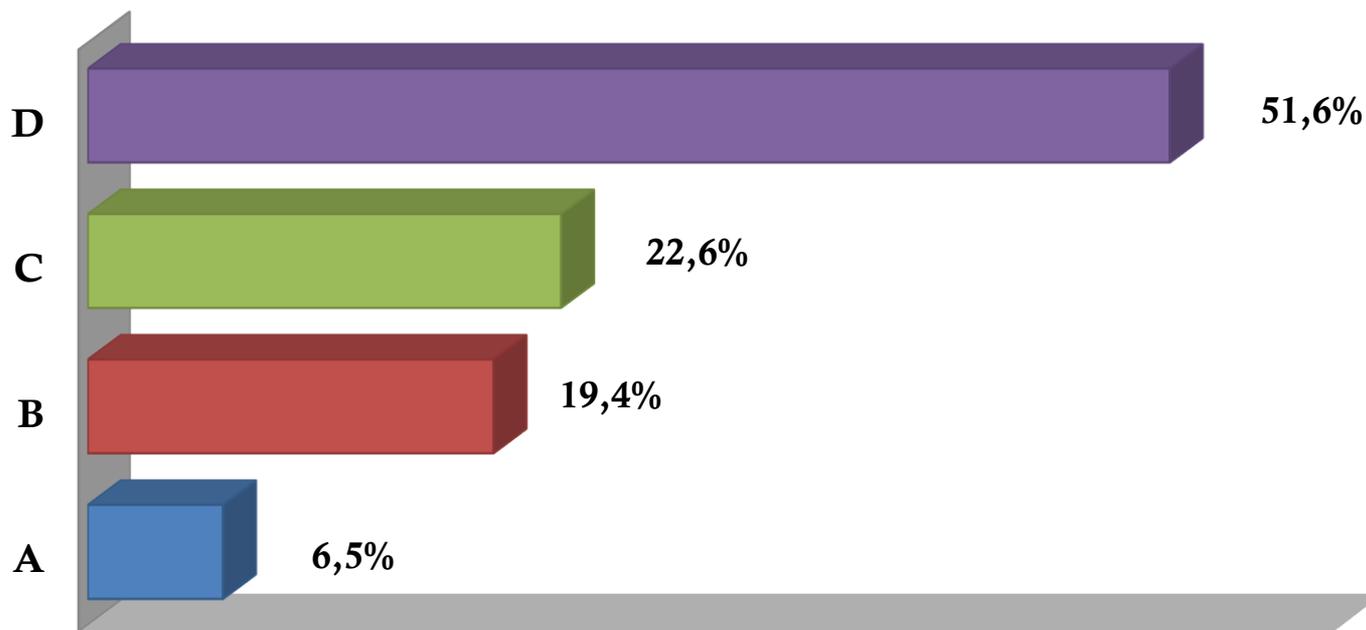
<b>Note</b>	<b>Critères minima</b>
<b>A</b>	Le rapprochement des comptes d'attente a lieu au moins une fois par mois, dans le mois qui suit la fin de chaque période. Les comptes d'attente sont apurés dans les délais prévus, au plus tard à la clôture de l'exercice, sauf si cela est dûment justifié.
<b>B</b>	Le rapprochement des comptes d'attente a lieu au moins une fois par trimestre, dans les deux mois qui suivent la fin de chaque trimestre. Les comptes d'attente sont apurés dans les délais prévus, au plus tard à la clôture de l'exercice, sauf si cela est dûment justifié.
<b>C</b>	Le rapprochement des comptes d'attente a lieu une fois par an, dans les deux mois qui suivent la fin de l'année. Les comptes d'attente sont apurés dans les délais prévus, au plus tard à la clôture de l'exercice, sauf si cela est dûment justifié.
<b>D</b>	La performance est inférieure à celle requise pour obtenir la note C.

## PI- 29 RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS

	Indicateur PEFA	Score 2016	Justification
PI- 29	RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS	C+	Méthode M1
29.1	Exhaustivité des rapports financiers annuels	C	Les rapports de l'administration budgétaire centrale sont préparés sur une base annuelle et sont comparables avec le budget approuvé. Ils contiennent des informations sur les recettes, les dépenses et les soldes de trésorerie. Ils contiennent également des informations sur les actifs et les passifs financiers et les comptes de prêts, les obligations à long terme, mais pas sur les garanties apportées par l'Etat.
29.2	Rapports financiers soumis à des audits externes	B	Les états financiers de 2016 ont été transmis à la Cour des Comptes moins de 6 mois après la fin de l'exercice.
29.3	Normes comptables	C	Les normes comptables utilisées dans les rapports financiers sont basées sur le cadre juridique national et assurent la cohérence des rapports dans le temps. Les normes suivies pour préparer les rapports financiers annuels sont divulguées dans le code de transparences <b>mais les écarts entre les normes appliquées et les normes internationales ne sont pas divulgués.</b>

## RESULTAT GLOBAL

Note	Nombre d'Indicateurs
A	2
B	6
C	7
D	16
Total	31





# CONCLUSION

Le PEFA est ainsi un important cadre **d'évaluation et de présentation** du système de gestion des Finances Publiques. Il constitue un puissant **outil de décision et de planification des réformes**.

Son encrage international le rend incontournable.

La réussite d'un exercice PEFA constitue un véritable challenge pour le pays évalué et c'est l'ensemble des acteurs concernés qui doivent être au diapason.

De 2008 à 2016, la notation de la Côte d'Ivoire a évolué certes positivement mais en réalité, il reste beaucoup à faire pour être au niveau des meilleures pratiques internationales et pour respecter tous les critères du PEFA.

Il est possible de mettre en place en Côte d'Ivoire, un pôle d'expertise du PEFA et de réaliser l'auto-évaluation nationale.

A l'issue de l'évaluation de 2016, un véritable plan d'actions devrait être mise en œuvre.



**MERCI DE VOTRE AIMABLE  
ATTENTION !**

---